

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE NOYERS-SUR-CHER**

L'an deux mil vingt-trois, le trente juin, à 14 h 30, le conseil municipal de la commune de Noyers-sur-Cher, légalement convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe SARTORI, maire.

**Présents :**

M. Philippe SARTORI, Mme Sylvie BOUHIER, Joël DAIRE, Mme Marie-Claude DAMERON, M. André COUETTE, M. Francis NADOT, Mme Françoise BALLAND, M. Michel VAUVY, M. Jean-Jacques ROSET, M. Thierry POITOU, Mme Catherine BRECHET et Mme Murielle MIAUT formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

M. Jean-Jacques LELIEVRE, ayant donné pouvoir à M. Francis NADOT  
Mme Michelle TURPIN, ayant donné pouvoir à M. Joël DAIRE  
M. Christian LAURENT, ayant donné pouvoir à M. Philippe SARTORI  
M. Frédéric MASSOLO, ayant donné pouvoir à M. Michel VAUVY  
Mme Patricia ETIENNE, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude DAMERON  
M. Hervé LAVEYSSIERE, ayant donné pouvoir à M. Thierry POITOU  
Mme Isabelle LECLERC, ayant donné pouvoir à Mme Françoise BALLAND  
Mme Bérénice CULIOLI, ayant donné pouvoir à Mme BOUHIER Sylvie  
Mme Nathalie RETY, ayant donné pouvoir à Mme Catherine BRECHET  
Mme Ingrid FOUQUET, ayant donné pouvoir à M. André COUETTE

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, est désignée en tant que secrétaire de séance :

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de conseillers votants : 22

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, est désignée en tant que secrétaire de séance : M. Thierry POITOU.

\*\*\*\*\*

**2023/32 - Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

M. Philippe SARTORI, Maire, expose ce qui suit :

Dans le cadre de la préparation des élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 24 septembre 2023, le conseil municipal de Noyers-sur-Cher doit, suite à la décision du Tribunal administratif d'Orléans du 21 juin 2023 et conformément à l'arrêté préfectoral n° 41-2023-06-26-00001 du 26 juin 2023, désigner le vendredi 30 juin 2023 les délégués qui participeront à ce scrutin.

En application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. André COUETTE, M. Francis NADOT, Mme Murielle MIAUT et Mme Catherine BRECHET.

En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 7 délégués et 4 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Après un appel à candidature, une seule liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés : 22

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Suffrages obtenus par la liste 1 : 22

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

M. Jean-Jacques LELIEVRE

Mme Sylvie BOUHIER

M. Joël DAIRE

Mme Michelle TURPIN

M. Jean-Jacques ROSET

Mme Marie-Claude DAMERON

M. Christian LAURENT

Sont proclamés élus en qualité de suppléant des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

Mme Murielle MIAUT

M. Hervé LAVEYSSIERE

Mme Isabelle LECLERC

M. Thierry POITOU

**Certifiée exécutoire**

**Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 14 juin 2023**

**et de l'affichage le 14 juin 2023**

\*\*\*\*\*

Le maire

Philippe SARTORI



Le secrétaire de séance

Thierry POITOU



**Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour  
du conseil municipal du 30 juin 2023**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Délibérations</b>	<b>Rapporteurs</b>
2023/32	Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs	M. SARTORI